



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA JUSTICE



Au service
des peuples
et des nations

Document de Projet

Titre : Appui à la réinsertion sociale des détenus

Effet du Cadre de Coopération Stratégique 2012-2014 n°1 et Produit attendu n°1 du Document de Programme de Pays 2012 – 2014 : *La transparence et la performance de la vie économique et politique, la participation de la société civile, la modernisation de l'administration de la justice, les mécanismes de protection des droits de l'homme et les capacités de l'administration publique au service des citoyens sont améliorés.*

Résultat attendu n°2 du Plan d'Action pour la mise en œuvre du Programme Pays PNUD 2012-2014: *Accès des citoyens à la Justice amélioré.*

Partenaire de Mise en œuvre : Ministère de la Justice.

Entité de mise en œuvre : Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR).

Brève description

Le projet « Appui à la réinsertion sociale des détenus » a comme objectif principal de renforcer la prise en charge des détenus en phase intra et post carcérale, en matière de réinsertion sociale et répondre davantage aux préoccupations et attentes de cette frange de la société qui la plupart du temps souffre de marginalisation. Le projet consacrera un intérêt primordial au facteur humain pour la mise en place de mécanismes de développement durables, dans la continuité de l'appui du PNUD au projet réalisé conjointement durant la période 2003-2007, en tenant compte du renforcement des capacités et l'introduction d'outils modernes de gestion en impliquant la société civile dans les différentes étapes de réinsertion et en intégrant la dimension genre. Quatre axes d'interventions sont prévus :

1. Elaboration de programmes adaptés pour la prise en charge individuelle des détenus;
2. Adaptation et extension des services d'évaluation et d'orientation des détenus;
3. Implication avancée de la société civile dans le processus de réinsertion intra et post carcéral des détenus;
4. Echanges Sud-Sud des meilleures pratiques suivies dans le cadre des réformes nationales.

Période du projet:	2014-2015	Ressources requises :	1.349.212 USD
Domaine stratégique PNUD :	Gouvernance démocratique	Ressources financées :	1.349.212 USD
Atlas Award ID :		- Fonds PNUD	597.050 USD
Date de début :	Janvier 2014	- Fond 11888	137.200 USD
Date de fin :	Janvier 2016		
Date du PAC :	11 mars 2013		
Arrangement de gestion :	Mise en œuvre nationale	- Gouvernement algérien	614.962 USD
		dont frais de gestion (3%)	17.912 USD

Approuvé par le Ministère des Affaires Etrangères




 Le Directeur Général des Relations
 Economiques et de la Coopération
 Internationales

Merzak BELHIMEUR

Approuvé par le Ministère de la Justice

Le Directeur Général de l'Administration
 Pénitentiaire et de la Réinsertion

FELIOUNE Mokhtar



Approuvé par le Programme des Nations Unies pour le développement



Cristina Amaral
 Représentante Résidente PNUD
 UNDP Resident Representative



Table des matières

1	Analyse de la situation	3
1.1	Les réalisations de la réforme pénitentiaire	3
1.2	Appui à la prise en charge individualisée des détenus	5
1.2.1	L'élaboration de programmes individualisés de prise en charge des détenus	5
1.2.2	Le renforcement et l'extension du Service d'Evaluation et d'Orientation	6
1.2.3	L'implication accrue de la société civile	6
1.3	Parties prenantes au processus de réinsertion	8
1.4	Complémentarité des coopérations	9
1.5	Partage des expériences Sud-Sud	9
2	Stratégie	11
2.1	Des programmes d'évaluation, d'orientation et de traitement individuel des détenus sont élaborés et le personnel pénitentiaire est formé sur leur application	11
2.1.1	Identification, étude et synthèse des modèles et programmes de traitement de référence internationaux.....	11
2.1.2	Analyse des besoins - Elaboration des spécifications requises des programmes de prise en charge individuels adaptés à la population carcérale algérienne	11
2.1.3	Réponse aux besoins – mise en œuvre d'une stratégie intégrée de prise en charge des détenus.	12
2.1.4	Promotion des vocations de prise en charge des détenus en milieu carcéral.....	13
2.2	Les services spécialisés de prise de charge des détenus sont renforcés et étendus sur le territoire national	13
2.3	Implication accrue de la société civile dans le processus intra et post carcéral de réinsertion des détenus.	13
2.3.1	Bilan et proposition d'un plan d'action de la société civile dans la réinsertion sociale des détenus.....	13
2.3.2	Renforcement des capacités des associations actives dans la réinsertion sociale.....	14
2.4	Echanges Sud-Sud des meilleures pratiques suivies dans le cadre des réformes nationales mises en œuvre dans le domaine pénitentiaire.	14
3	Resultats et ressources	15
4	Plan de travail annuel (2014)	21
5	Arrangements de gestion	24
5.1	Gestion financière du projet	24
5.1.1	Modalités de financement	24
5.1.2	Équipement pour le projet.....	24
5.1.3	Formation.....	25
5.2	Audit	25
5.3	Les fonds du projet	25
5.4	Structure organisationnelle du projet	26
5.4.1	Réunion tripartite.....	27
5.4.2	Comité de pilotage (CP).....	27
5.4.3	Directeur National de Projet (DNP)	28
5.4.4	Support au projet	28
5.4.5	Assurance du projet.....	29
6	Cadre général de suivi et évaluation du projet	30
7	Contexte légal	33
8	Annexes	35
8.1	Annexe : journal de risques initial	36
8.2	Annexe : lettre d'accord standard entre le gouvernement et une agence des nations unies pour l'appui au NIM 37	37
8.3	Annexe: Demande de Paiement Direct	39
8.4	Annexe: modèle de rapport d'inventaire	40
8.5	Annexe : rôles et responsabilités dans le cadre du projet	41
8.6	Annexe lettre de désignation du/de la directeur/trice national/e du projet	47
8.7	Annexe : Accord de Participation aux Coûts entre le Gouvernement d'Algérie et le Programme des Nations Unies pour Le Développement	48
8.8	Annexe - plan de suivi, évaluation et communication	56
8.9	Annexe – registre de leçons apprises	58
8.10	Annexe - Note méthodologique – thèmes proposés pour les échanges Sud Sud	59
8.11	Extraits des principaux textes et instruments de Droit International relatifs à la prise en charge des détenus	60
8.12	Les étapes de prise en charge du détenu	61
1.	Evaluation et orientation du détenu	62
2.	Mise en œuvre et suivi du plan de traitement individuel	63
3.	Préparation et accompagnement à la sortie	64

1 ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Les réalisations de la réforme pénitentiaire

Dans le cadre du projet d'édification de l'Etat de droit porté par le programme de Monsieur le Président de la République, la justice Algérienne a durant la dernière décennie fait l'objet d'une véritable rénovation consécutive aux recommandations en 1999 de la Commission Nationale de la réforme de la justice et au Programme du Gouvernement pour l'édification d'une justice équitable et respectueuse des droits humains.

La modernisation de la politique pénitentiaire constitue l'un de ses volets prioritaires, visant à humaniser les conditions de détention et faire ainsi de l'application des peines un moyen de protection de la société pour la réinsertion des détenus.

Le secteur pénitentiaire, pilier principal de la justice, a connu des réformes profondes et de véritables chantiers ont été mis en œuvre pour construire un secteur pénitentiaire moderne, à citer notamment¹

- L'adaptation de l'arsenal législatif et réglementaire aux textes internationaux et au contexte social et économique du pays : le texte de loi du 6 février 2005 portant sur le « **Code de l'organisation pénitentiaire et de la réinsertion sociale des détenus (COPRS)** » consacre notamment : le changement de la dénomination de la Direction Générale de la « rééducation » à la « réinsertion » ;
- **L'humanisation des conditions de détention** par la prise en charge sanitaire et psychologique des détenus et des programmes spécifiques à la prise en charge des catégories vulnérables : détenus mineurs, femmes, personnes handicapées ;
- **La lutte contre la surpopulation carcérale** : un programme d'urgence de construction de nouvelles prisons a permis la réception de nouveaux établissements pénitentiaires (19.000 places ont été réceptionnées entre 2011 et 2013 et 7000 places supplémentaires sont prévues pour 2013) ;
- **L'enseignement et la formation** : de nombreux programmes d'enseignement général, de formation professionnelle et de loisirs ont été mis en place dans les prisons. Les détenus ont l'occasion de se former à un métier, de terminer leur cursus scolaire, de passer le BAC et BEM ou de décrocher un diplôme de formation professionnelle ;
- **Les régimes d'aménagement des peines** : L'emploi des détenus en milieu ouvert a été promu et des régimes d'aménagements des peines ont été prévus dans le code de l'organisation pénitentiaire. Des organismes ont été créés pour encadrer le processus de réinsertion et assurer le suivi de l'exécution des peines alternatives (voir parties prenantes ci-dessous) ;
- **La revalorisation des ressources humaines** : notamment par le biais de l'Ecole Nationale des Fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire (ENFAP) dont le siège se trouve à Sour El Ghazlane et de ses trois annexes de Msila, Sidi Belabes et Kser Echalala ;
- **La coopération avec la société civile et les ONG** dans le processus de réinsertion et la transparence dans la gestion des établissements pénitentiaires ;
- **La coopération internationale** : la DGAPR collabore avec plusieurs partenaires internationaux bilatéraux et multilatéraux. Outre la collaboration PNUD-DGAPR initiée par un premier projet d'appui au secteur de la Justice entre 2003 et 2007, nous noterons la collaboration en cours avec l'Union Européenne dans le cadre du Programme d'Appui à la Réforme du Système Pénitentiaire ainsi que la coopération bilatérale dans le secteur de la Justice entre l'Algérie et le Royaume Uni, et notamment l'Administration Nationale britannique de la gestion des délinquants (NOMS) et l' « International Center

¹ La liberté conditionnelle, la liberté conditionnelle pour des raisons de santé, la permission de sortie, la semi-liberté, la suspension provisoire de l'application de la peine, la peine du travail pour l'intérêt général.

for Prison Studies » (ICPS) de Londres sur la mise en œuvre de la méthodologie de planification stratégique suivant les normes et principes internationaux.

Ces chantiers de réforme suivent les principes et droits de l'Homme et s'alignent avec les **Conventions internationales** ratifiées par l'Algérie en la matière² dont la Charte des Nations Unies (1945), la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), le Pacte International relatif aux droits civils et politiques (1966) et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989). **Des Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus** adoptés par l'AG en 1990 soulignent que la réinsertion de l'ancien détenu doit être également encouragée dans les meilleures conditions possibles, *avec la participation et l'aide de la collectivité et des institutions sociales*. Dans **l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus** adopté par les NU en 1955, *l'individualisation du traitement est énoncée comme une exigence pour réaliser la réinsertion des détenus et qui doit être de nature à encourager le respect d'eux-mêmes et à développer leur sens de la responsabilité*.

Au-delà de la ratification des Conventions et traités pertinents, l'Algérie, également dans sa **Constitution**, garantit *les libertés fondamentales et les droits de l'Homme et du citoyen (art. 32)*

La **collaboration précédente PNUD-DGAPR 2003-2007**³ à travers le projet « *Appui à la modernisation du secteur pénitentiaire* », a abouti à la mise en place de dispositifs innovants d'appui à la réinsertion, reconnus par les pouvoirs publics. Deux produits furent cités par l'évaluation finale indépendante :

- la mise en place d'une *Unité pilote dénommée « service spécialisé d'évaluation et d'orientation des détenus »* au niveau de l'établissement d'El Harrach. Cette expérience a débouché sur la promulgation d'un texte portant sur la mission et l'organisation du service d'évaluation et d'orientation des détenus à prévoir dans les établissements pénitentiaires⁴
- la mise en place de *huit centres d'accueil et d'écoute* pour mineurs et jeunes adultes détenus ou ex-détenus gérés par les Scouts Musulmans Algériens.

C'est en capitalisant sur ces acquis et avec la volonté de les renforcer structurellement et les étendre plus largement sur le territoire national, que la DGAPR et le PNUD ont ambitionné une seconde collaboration.

La **nouvelle collaboration** proposée dans le présent document s'inscrit dans le **Cadre de Coopération Stratégique 2012-2014** signé entre le Système des Nations Unies en Algérie et le Gouvernement Algérien au niveau du domaine prioritaire « *Gouvernance et Droits Humains* » et son effet stratégique attendu « *La transparence et la performance de la vie économique et politique, la participation de la société civile, la modernisation de l'administration de la justice, les mécanismes de protection des droits de l'Homme et les capacités de l'administration publique au service des citoyens sont améliorés* ».

Le **Plan d'Action du PNUD pour la Mise en Œuvre du Programme Pays 2012-2014** reprend l'effet stratégique cité du CdCS et en décline les effets intermédiaires attendus. Il inscrit ainsi, sous l'effet n°2 (EGDH2) « *L'accès des citoyens à la justice est amélioré* », la mise en œuvre du projet d' « *Appui à la réinsertion sociale des détenus* ».

² Voir liste et extraits en annexe

³ 4 objectifs visés de janvier 2003 à décembre 2007 : modernisation des méthodes de gestion et structures administratives, des méthodes de traitement des détenus, des méthodes de travail du personnel, et des structures physiques

⁴ L'arrêté du 21 mai 2005 portant organisation et fonctionnement du service spécialisé au sein des établissements pénitentiaires

1.2 Appui à la prise en charge individualisée des détenus

L'Algérie comptait 56.000 détenus à début 2013, avec 769 femmes détenues soit 1,38% et 404 de mineurs soit 0,73%. Le pays compte 140 établissements pénitentiaires.

Trois étapes principales peuvent être distinguées dans le processus de prise en charge des détenus en vue de faciliter leur réinsertion dans la société :

1. L'évaluation des besoins et l'orientation du détenu dès son entrée, en charge du Service spécialisé d'évaluation et d'orientation du détenu (SEO),
2. La mise en œuvre et le suivi d'un plan de traitement individualisé,
3. La préparation et l'accompagnement à la sortie, en charge des Services Extérieurs avec la collaboration de la société civile

Ces trois étapes sont reprises et détaillées en annexe.

Deux rencontres en janvier 2010⁵ et mars 2011⁶ avec les personnels du **service pilote d'évaluation et d'orientation** mis en place à l'établissement de rééducation et de réadaptation d'El-Harrach dans le cadre du projet précédent ont permis d'identifier des **besoins spécifiques pour une meilleure prise en charge des détenus** et l'amélioration de leur réinsertion :

1.2.1 L'élaboration de programmes individualisés de prise en charge des détenus

La DGAPR a développé de nombreux programmes de formation et d'éducation qui permettent au détenu d'acquérir une compétence utile pour l'exercice d'un métier⁷. Certes essentiels, ces programmes ne touchent pas les causes profondes de rupture de l'individu vis-à-vis de la société. Elles apportent des outils mais ne s'attaquent pas aux causes plus personnelles, qui ont poussé le détenu à l'acte et qui, non traitées, pourraient l'amener à récidiver.

Le service recommande la mise en œuvre de **programmes de prise en charge individualisés** afin *d'étudier la personnalité du détenu, d'élever son niveau de formation générale, de l'assister et de l'aider à la solution de ses problèmes personnels et familiaux (Art.91-COPRS)*

Il s'agit de mettre au point, de rendre opérationnel et former le personnel nécessaire à des programmes de thérapie adaptés. Ces programmes doivent permettre d'accompagner le détenu à comprendre le sens de son vécu, et ce qui explique son passage à l'acte, pour ensuite mettre des moyens adéquats en réponse à ses problèmes, les traiter et préparer le détenu à retrouver la société. Il s'agit donc de comprendre le passage à l'acte délictueux et donc d'étudier le comportement criminel. L'étude de ce comportement devrait déterminer les axes d'intervention et proposer un programme individuel.

Une attention particulière devra être accordée, lors de l'élaboration des programmes, aux besoins spécifiques d'un certain nombre de **catégories de détenus** identifiés comme **plus vulnérables** que les autres. Entre autres catégories, l'ensemble des parties prenantes consultées dans le cadre de l'élaboration du présent document s'accordent sur le constat que la femme ex-détenue est dans une majorité des cas rejetées à sa sortie de prison par sa famille. Elle éprouve des difficultés notables à pouvoir se réinsérer, trouver une place et un logement dans la société active et être acceptée par ses pairs ancrés dans la croyance que « la prison est faite pour les hommes ». Les programmes de prise en charge spécifiques pour les femmes détenues, devront par exemple en tenir compte.

⁵ Visite de T. Lemaesquier le 26/01/2010 dans le cadre de l'évaluation des résultats à mi-parcours du programme pays PNUD 2007-2011

⁶ Visite UR El Harrach le 21/03/2011

⁷ Lors de la visite du 26/01, nous avons pu constater les salles de formation professionnelle, plusieurs ateliers dispensant des formations aux détenus débouchant sur un diplôme d'état reconnu dans les domaines de la menuiserie, soudure, maçonnerie pour les hommes et la pâtisserie, couture, broderie, peinture sur soie, coiffure, dessin et bureautique pour les femmes, matières bien souvent enseignées en collaboration avec le Ministère de la formation et d'enseignement professionnelles.

1.2.2 Le renforcement et l'extension du Service d'Evaluation et d'Orientation

La DGAPR voudrait développer ce service en particulier, considéré par l'évaluation externe finale du projet PNUD-DGAPR 2003-2007 comme un *mécanisme moderne dans la gestion de la population carcérale* et répliquer le modèle aux autres établissements, notamment à l'occasion de l'ouverture des nouveaux établissements ainsi que du vaste programme de recrutement de personnels qui l'accompagne (2800 nouveaux postes créés en 2012, autant prévus en 2013).

Pour ce faire, il convient avant tout d'évaluer l'expérience lancée en 2005 avec les personnels du service spécialisé d'El Harrach et à la lumière des expériences et modèles internationaux, revoir le modèle d'organisation et de fonctionnement du service, pour le proposer ensuite aux autres établissements pénitentiaires.

Un premier constat, établi lors des rencontres avec le personnel du service de l'établissement d'El Harrach, a fait état des besoins suivants :

- Le service **manque de personnels** par rapport au nombre de détenus à orienter: avec une seule assistante sociale pour faire les enquêtes sociales de tous les détenus (visites de la famille notamment) et deux psychologues pour recevoir les 3300 détenus devant purger une peine d'emprisonnement ferme de plus de 2 ans, le service doit se limiter à 30 à 34 détenus chaque 2 mois. Les raisons invoquées du manque des vocations sont la mauvaise perception du travail social en prison et la difficulté de se déplacer pour rendre visite notamment aux familles⁸ ;
- Le **manque de participation du personnel d'encadrement** à l'égard du service d'évaluation. Les surveillants par exemple sont en contact permanent avec le détenu et sont un relais essentiel dans le processus de réadaptation (ils observent, motivent, accompagnent le détenu et collectent² l'information précieuse pour les spécialistes). Il est donc nécessaire qu'ils s'impliquent totalement au travail de réinsertion en collaboration avec les autres services ;
- Le médecin a rappelé l'importance, dans la continuité des actions prises par le projet précédent, d'appuyer les **programmes de sensibilisation thématiques** et spécifiques à l'intérieur des prisons (organisées chaque mardi à El-Harrach) : programmes de sensibilisation VIH/SIDA, de lutte et de prise en charge de la toxicomanie, de la violence, prévention du suicide et prévention de maladies particulières telles que les hépatites C et B.

1.2.3 L'implication accrue de la société civile

Art. 12- COPRS « La réinsertion sociale des détenus est une mission qui incombe aux organismes de l'Etat et à laquelle contribue la société civile »

Rassemblées en novembre 2005, à l'occasion d'un forum national sur le rôle de la société civile dans le processus de réinsertion sociale organisé dans le cadre du précédent projet PNUD-DGAPR, 90 associations sont aujourd'hui actives au niveau local et national dans le domaine et ont été répertoriées dans un annuaire édité et mis à jour en début 2010 par la DGAPR.

Une rencontre organisée en mars 2011 au siège de la DGAPR entre quatre associations actives dans la réinsertion de détenus⁹ et la Direction de la Recherche et de la Réinsertion sociale des détenus de la DGAPR, en présence du représentant de la Croix Rouge espagnole à Alger, a permis de débattre du rôle à jouer par la société civile et des difficultés qu'elle rencontre aujourd'hui. Les intervenants ont souligné le **rôle incontournable de la société civile**, unique et complémentaire à celui déjà bien développé de l'administration pénitentiaire en assurant notamment :

⁸ Visite de T. Lemaesquier le 26/01/2010 dans le cadre de l'évaluation des résultats à mi-parcours du programme pays PNUD 2007-2011

⁹ Scouts Musulmans Algériens, Croissant Rouge Algérien, Association Ould El Houma, Association « La Main tendue »,

- Un **lien privilégié du détenu avec la société**, qu'il sera amené à rejoindre et avec laquelle il doit bien souvent au préalable se réconcilier ;
- Un lien de confiance différent de celui établi avec l'administration ;
- Plus qu'un rôle, la responsabilité de la société à accepter et accueillir à sa sortie un détenu qui a 'payé sa dette'. Si le détenu est rejeté par la société à sa sortie, il court de fortes chances de récidiver. La prise en charge, rappelle la DGAPR 'n'est pas uniquement le rôle de l'administration'¹⁰ ;
- Le rôle de plaidoyer et de communication que les associations peuvent jouer vers la population, notamment par la mobilisation des jeunes, pour changer les comportements et lutter contre la stigmatisation des détenus qui les exclut et les isole ;
- L'accompagnement sur des problèmes spécifiques (résolution de conflits, soutien aux victimes de la drogue, SIDA, violence) qui peuvent constituer un appui et une approche complémentaire au travail déjà suivi par les services extérieurs, à condition qu'il s'agisse d'associations professionnelles et spécialisées dans leur domaine ;
- L'organisation d'activités originales et innovantes, avec le concours de forces créatrices de la société : ex : pièces de théâtre mises en scène à l'intérieur des établissements pénitentiaires, celles-ci permettent aux détenus de s'exprimer autrement ;
- La collaboration nécessaire avec les Services Extérieurs de l'administration, qui doivent jouer un rôle central de coordination, de surveillance et d'appui, par des rencontres périodiques.

Plusieurs associations font déjà un travail remarquable à cet égard. Les Scouts Musulmans Algériens (1936) notamment, forts de leurs 120.000 adhérents et partenaire clef de la DGAPR, organisent des activités sportives, culturelles et éducatives pour les détenus et ex-détenus mineurs et femmes. En 2010, 527 ex-détenus ont ainsi été pris en charge dans les 10 centres d'accueil pour femmes et mineurs mis en place notamment dans le cadre du projet précédent PNUD-DGAPR. Les SMA souhaitent étendre ces centres à d'autres Wilayas. L'association « Ouled El Houma » (1992) vise elle par le sport et les activités artistiques à promouvoir la communication, la non-violence et l'intégration des jeunes dans la société. L'association organise entre autres la Coupe d'Algérie de football en milieu carcéral.

Cependant **les associations se connaissent mal et parfois ne connaissent pas suffisamment le milieu carcéral**, ni les modalités de collaboration avec les établissements pénitentiaires malgré que ces derniers, laissent grand ouvert leur portes au monde associatif. La société civile algérienne n'est pas suffisamment informée sur le milieu pénitentiaire et judiciaire, et pas suffisamment éveillée au concept de réinsertion des délinquants et de prévention de la récidive. Consciente de l'importance des problèmes d'insécurité et de délinquance, elle ne paraît cependant pas faire de réelle différence entre petit et grand délinquant. De même si d'une manière générale, la société civile algérienne est informée d'une réforme en cours, elle apparaît **éloignée des réalités carcérales et de l'importance de sa participation dans la démarche de réinsertion**.

Les associations consultées ont appelé à réitérer un séminaire de rencontres national – le dernier datant de novembre 2005¹¹ – pour faire connaître les expériences réussies et diffuser les meilleures pratiques (régionales, nationales et internationales), informer sur les possibilités de collaboration et multiplier les échanges notamment par des visites d'établissements pénitentiaires pour comprendre les besoins.

Les problématiques particulières liées à la discrimination dont sont victimes les femmes ex-détenues, au logement et à la recherche d'un emploi doivent y être évoquées en priorité.

¹⁰ Compte-rendu de la réunion PNUD-DGAPR-Associations du 22 mars 2011

¹¹ Forum national sur la participation de la société civile au processus de réinsertion des détenus les 12 et 13 novembre 2005.

1.3 Parties prenantes au processus de réinsertion

La Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion en tant qu'animatrice principale du processus de réinsertion des détenus fait intervenir de nombreux acteurs, qui, de près ou de loin, peuvent et même doivent être encouragés à jouer un rôle influent sur la manière, le sens et la durée que prendra le processus de « rapprochement » du détenu avec la société.

Bénéficiaire principal, **le détenu** est l'axe autour duquel repose la politique pénitentiaire Algérienne, basée sur le concept de défense sociale et sa réinsertion tout en le préparant pour la phase post carcérale.

Formelles ou informelles, les interactions que **les autres acteurs et parties prenantes** suivants entretiendront, ou non, avec le détenu, au départ isolé, détermineront la capacité que celui-ci aura de réintégrer la société durablement :

- **La famille:** Le maintien du lien du détenu avec sa famille est central à sa réinsertion. Lorsque ce lien est rompu, le détenu est non seulement désocialisé mais véritablement abandonné, le risque majeur pour la société est alors la récurrence de comportements criminels de la part d'individus qui n'ont plus rien à perdre ;
- **Le personnel de prison :** les services spécialisés d'évaluation et d'orientation (SEO), les agents, surveillants et personnels qui suivent le quotidien du détenu et interagissent avec lui;
- **Le Juge d'Application des Peines (JAP), le juge des mineurs et la Commission d'Application des Peines (CAP)** au sein de chaque établissement, présidée par le JAP, statue sur le classement des détenus, l'examen et le suivi des peines alternatives (dont libération conditionnelle, placement en milieu ouvert, en semi-liberté et en chantiers extérieurs) et le suivi de l'application des programmes de rééducation et de *dynamisation de leurs mécanismes*
- **Les dispositifs de la DGAPR d'accompagnement du détenu :** les Services Extérieurs (SE), l'Office National des Travaux Educatifs (ONTE) qui emploie les détenus dans les ateliers pénitentiaires¹²
- **La société civile :** A la sortie, les centres d'orientation, d'écoute et d'accueil jouent un rôle phare pendant la phase critique des six mois suivant la sortie où le détenu est « tenté par la rue ». Si le détenu est orienté et/ou accueilli temporairement dans un centre d'accueil qui peut l'écouter et/ou l'héberger le temps de se lancer, les risques de récurrences peuvent sensiblement diminuer. Le développement de l'action des associations et organisations de la société civile, en étroite collaboration avec les Services Extérieurs de l'administration doit être encouragé pour une participation à la réinsertion des condamnés et une meilleure prévention de la récurrence ;
- **Les Ministères concernés au travers du Comité Interministériel de coordination des activités de rééducation et de réinsertion sociale des détenus :** suivant le décret n° 05-429 du 8 novembre 2005, il regroupe 22 départements ministériels et 2 associations (Croissant Rouge Algérien et Scouts Musulmans Algériens). Présidé par le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux il est chargé de coordonner l'action des départements ministériels et autres organes qui contribuent à la réinsertion sociale des détenus et notamment proposer et évaluer toutes les mesures susceptibles d'améliorer les conditions de détention, les méthodes de rééducation et de réinsertion sociale des détenus ;
- **La Commission Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNPPDH):** organe consultatif, créé le 25 Mars 2001, composé de 44 membres, est chargé de la surveillance, de l'alerte précoce et d'évaluation en matière de respect des droits de l'homme. La commission visite régulièrement les établissements pénitentiaires pour s'enquérir de la situation des conditions de détention et formuler des propositions.

¹² Fabrication et commercialisation de produits artisanaux ou industriels tels que des travaux d'imprimerie, de boiserie, de ferronnerie, notamment utilisés dans les prisons ; exploitation des terres des établissements pénitentiaires du milieu ouvert ; et plus largement en charge des prestations de services pour le compte de toutes personnes et entreprises intéressées.

1.4 Complémentarité des coopérations

La DGAPR coopère actuellement avec plusieurs partenaires étrangers sur des chantiers complémentaires et nécessairement liés à la prise en charge des détenus. Ils seront mis en commun avec les travaux du présent projet afin d'en assurer leur complémentarité. Entre autres collaborations, deux projets sont à noter :

Le Programme d'Appui à la Réforme du Système Pénitentiaire engagé avec l'Union Européenne qui vise à assister les autorités algériennes dans la réalisation de volets clés de la réforme pénitentiaire. Parmi ceux-ci, l'organisation et le fonctionnement du service d'évaluation et d'orientation sont analysés en profondeur, dans le but de développer et systématiser de nouvelles procédures modernes, simples et adaptées. Pour assurer la complémentarité de ces travaux avec ceux du projet et éviter les interventions superposées, il a été conjointement proposé¹³ de limiter le champ d'intervention du projet PNUD-DGAPR au renforcement des programmes de traitement (étape 2 du processus de réinsertion précédemment décrit), tandis que le projet avec l'UE revoit les prérogatives et les méthodes de travail du service d'évaluation et d'orientation (étape 1 du processus). Les travaux des deux projets seront partagés afin d'en assurer leur complémentarité. Une étude scientifique de la population carcérale, menée actuellement par un expert international engagé dans le cadre du programme de l'UE, sera aussi partagée au projet du PNUD pour définir les besoins spécifiques de la population carcérale.

La DGAPR collabore également depuis 2007 avec l'International Center for Prison Studies (ICPS) de Londres sur la mise en œuvre de la méthodologie de planification stratégique et gestion des performances, en vue de rehausser la qualité de gestion des établissements pénitentiaires algériens aux normes internationales. De la restitution des premiers résultats de cette collaboration¹⁴, le Directeur Général de la DGAPR a annoncé les deux priorités stratégiques retenues par la DGAPR pour 2012-2015 :

- **L'individualisation de l'exécution des peines** en vue d'une meilleure réinsertion sociale ; confirmant donc l'intérêt stratégique à appuyer et renforcer les méthodes et outils permettant une prise en charge moderne du détenu en vue de faciliter sa réinsertion sociale ;
- Le changement de mode de catégorisation des détenus basée sur des critères scientifiques.

1.5 Partage des expériences Sud-Sud

L'échange Sud-Sud a grandement bénéficié au projet PNUD-DGAPR précédent. L'évaluation du programme pays du PNUD en Algérie 2007-2011, élaborée et restituée en janvier 2010 a conclu :

« La revue à mi-parcours a constaté l'intérêt que existe chez plusieurs de partenaires nationaux du PNUD pour ce genre de démarche et l'évaluation positive qui en était faite ; à titre d'exemple, le projet Modernisation du secteur pénitentiaire a organisé des voyages d'études en Belgique, au Canada et en Italie dont les résultats ont eu une incidence directe et positive sur l'orientation des réformes entreprises, l'un des buts essentiels de ces réformes étant de mettre l'administration pénitentiaire algérienne au niveau des bonnes pratiques internationales. »¹⁵

La revue souligne cependant que ces échanges se sont principalement effectués entre Nord et Sud alors que de nombreux enseignements, plus adaptés, pourraient être tirés des échanges Sud-Sud. Le rapport encourage le partage d'expériences avec des pays à revenus intermédiaires du Sud qui ne ressortent pas nécessairement de la région arabe et du continent Africain.

¹³ Rencontre DGAPR/PNUD/UAP-PRP avec M. André Vallotton, Chef d'équipe de l'Unité d'Appui au Programme d'Appui à la Réforme du Système Pénitentiaire le 27 juillet 2011 à la DGAPR et le 3 avril 2012 au PNUD.

¹⁴ Conférence nationale sur la planification stratégique pour la gestion des établissements pénitentiaires organisée conjointement par la DGAPR, l'UE et l'ICPS les 13 et 14 mars 2012 à Alger

¹⁵ Revue à mi-parcours du Programme de Pays du PNUD pour l'Algérie (2007-2011), par. 3.2.7. Coopération avec des Pays Tiers

Comptant encourager l'échange de meilleures pratiques, l'administration pénitentiaire algérienne a, dans un courrier adressé au représentant résident du PNUD¹⁶, affiché son intérêt à partager les progrès accomplis en Algérie et a même élaboré un document préparatoire proposant les réformes et dispositifs nouveaux qui pourraient être présentés dans le cadre de mission d'études sur la coopération Sud-Sud (repris en annexe). Les réalisations louables de l'Algérie dans le cadre de la réforme ambitieuse de la Justice qu'elle mène depuis 2003, pourraient être partagées avec les pays de la région¹⁷, qui à leur tour, pourraient collaborer à la mise en place de solutions les mieux adaptées au contexte du détenu algérien.

¹⁶ Courrier DGAPR au PNUD du 21/09/2010 portant sur les « Propositions concernant l'expérience algérienne dans le domaine pénitentiaire qui peut être transférée dans le cadre de la coopération Sud Sud en partenariat avec le PNUD »

¹⁷ Selon plusieurs experts, les échanges sont actuellement à encourager avec la Tunisie, qui fait face à des défis similaires, de même que l'Afrique du Sud et certains pays de l'Afrique Centrale en ce qui concerne le Travail d'Intérêt Général (TIG) ou la médiation.

2 STRATÉGIE

2.1 Des programmes d'évaluation, d'orientation et de traitement individuel des détenus sont élaborés et le personnel pénitentiaire est formé sur leur application

2.1.1 *Identification, étude et synthèse des modèles et programmes de traitement de référence internationaux*

Le projet fera appel à un consultant international en vue d'étudier les programmes et meilleures pratiques internationales en matière de prise en charge des détenus. Le modèle de compétence sociale et cognitive¹⁸, étudié lors d'une mission au Canada dans le cadre du projet précédent, constitue une approche de traitement, parmi d'autres. D'autres pays, notamment européens, ayant expérimenté de pareilles approches, feront l'objet de recherches afin d'élaborer un modèle pratique et faisable compte tenu des connaissances et de l'environnement actuels. Le modèle qui sera retenu devra proposer une méthode de prise en charge des détenus différente de l'actuelle, basée sur une approche par type de délit et de peine essentiellement administrative.

2.1.2 *Analyse des besoins - Elaboration des spécifications requises des programmes de prise en charge individuels adaptés à la population carcérale algérienne*

Se basant sur une première synthèse des meilleurs modèles internationaux, un expert national sera recruté afin de définir les spécifications requises pour les programmes de prise en charge individuels des détenus. Ceux-ci devront cerner au mieux les besoins propres aux détenus afin de proposer une réponse adaptée et individualisée.

L'analyse des besoins reposera sur l'étude de la population carcérale algérienne qui se basera sur:

1. l'analyse en cours du projet de l'Union Européenne des profils criminologiques de la population carcérale algérienne des détenus algériens ;
2. l'évaluation et les leçons tirées par le personnel technique (médecin, psychologues, assistante sociale) de l'expérience pilote de l'Unité de Réception de l'établissement d'El Harrach ;
3. les difficultés en phases intra et post carcérales vécues par les groupes de détenus les plus vulnérables, en particulier:
 - les femmes ;
 - les mineurs ;
 - les personnes âgées ;
 - les détenus handicapés ;
 - les détenus vivant avec le VIH/Sida¹⁹ ;
 - les toxicomanes ;
 - les détenus de nationalité étrangère.

L'analyse des besoins identifiera aussi les instituts, organismes et associations spécialisés, nationaux et internationaux actifs dans le domaine de la prise en charge des détenus. Ils seront consultés au travers d'une demande d'informations, sur leurs activités et services offerts.

¹⁸ Son but est de faire acquérir aux délinquants les aptitudes, les valeurs et les attitudes sociales qui leur seraient nécessaires à leur vie en société. Il part du principe que ce que pense le délinquant, sa vision du monde, la mesure dans laquelle il comprend les gens, ses valeurs et la façon dont il raisonne et essaie de résoudre les problèmes, jouent un rôle important dans son comportement criminel. Le 'modèle cognitif' vise la pensée du délinquant et propose de lui apprendre des mécanismes d'approche et d'analyse des problèmes lui amenant à considérer des solutions non criminelles, des façons logiques objectives et rationnelles de penser sans trop généraliser ni rejeter les responsabilités sur d'autres. L'approche amène le délinquant à réfléchir avant d'agir et considérer les conséquences des gestes posés.

¹⁹ Le Plan National de Réponse au VIH/Sida considère les détenus comme une catégorie vulnérable au VIH/Sida en raison de la conjonction des facteurs de risques tels que le jeune âge des détenus, la promiscuité, la présence de groupes de détenus ayant un taux de prévalence du VIH/Sida supérieur à la moyenne (toxicomanes, migrants).

Sur la base des besoins identifiés, de l'étude des dispositifs existants à l'international, et des solutions offertes par les institutions spécialisées, un cahier de charges sera élaboré et validé et un appel d'offres international sera lancé pour l'acquisition de programmes et modules de traitement et de prises en charge spécifiques.

2.1.3 Réponse aux besoins – mise en œuvre d'une stratégie intégrée de prise en charge des détenus.

A partir des besoins identifiés et de l'offre de programmes et de formations spécifiques, la stratégie existante de la DGAPR de prise en charge des détenus sera complétée, développée et formalisée.

Suite à l'appel d'offres, les **programmes et modules spécifiques de prise en charge** nécessaires seront acquis, élaborés, développés et testés avec l'ensemble des parties prenantes. Les instituts, organismes et associations spécialisés, nationaux et internationaux identifiés, seront associés aux différentes étapes d'élaboration des programmes. Le personnel de la DGAPR impliqué dans la prise en charge et l'accompagnement des détenus sera formé sur les modules et programmes de traitement développés. **Un plan de formation national** sera élaboré (modules de formation, identification et sélection des personnels formateurs et à former) et mis en œuvre à travers l'ensemble des établissements nationaux. Un plan de suivi et évaluation sera aussi défini.

Les agences spécialisées des Nations Unies, en partenariat avec la commission nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNPPDH), proposeront des **programmes** de sensibilisation, d'information, formation ou traitement spécifiques à l'**égard des groupes vulnérables**, notamment:

- L'information des détenus en matière de **leurs droits et obligations**, suivant les principes mêmes du Code²⁰ et en faisant participer les agents de détention ;
- Des programmes de formation, d'information et des sessions de discussions sur la prise en charge des besoins particuliers des détenues **femmes**, femmes accompagnées de bébés et **mineurs**. Ces programmes porteront sur :
 - les droits des femmes, les femmes enceintes et mères privées de liberté ;
 - les mesures non privatives de liberté pour les délinquantes (règles de Bangkok) et prévues dans la loi Algérienne ;
 - Les droits des enfants qui accompagnent leur mère ;
 - Les droits des mineurs détenus (Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté) et le droit Algérien ;
- Des programmes de formation, d'information et des sessions de discussions conjointes incluant les détenus, les personnels de prison (éducateurs et surveillants), le personnel médical et les assistantes sociales sur les risques de transmission du VIH SIDA et des maladies sexuellement transmissibles et les droits **des personnes vivant avec le VIH SIDA**. Ils contribueront à réduire la transmission de ces maladies à l'intérieur des prisons et de promouvoir l'inclusion des détenus vivant avec le VIH en réduisant les barrières physiques et psychologiques qui les séparent de leurs codétenus. S'ils sont déjà exclus en prison, les détenus vivant avec le VIH SIDA auront d'autant plus de difficultés à s'intégrer par la suite dans la société. Des discussions de groupe aideront à rompre les tabous, les préjugés et redonner confiance ;
- La prise en charge de la **toxicomanie**, de la prévention du suicide et de la prévention de maladies particulières telles que les hépatites C et B.

²⁰ *Art. 44 « Dès son admission, chaque détenu doit être informé au sujet du régime des détenus de sa catégorie, des règles disciplinaires de l'établissement, des moyens autorisés pour obtenir des renseignements et formuler des plaintes, et de tous autres points qui peuvent être nécessaires pour lui permettre de connaître ses droits et obligations et de s'adapter à la vie au sein de l'établissement pénitentiaire »*

2.1.4 *Promotion des vocations de prise en charge des détenus en milieu carcéral*

Les métiers liés à la prise en charge seront promus et encouragés en interne (présentation des métiers et carrière), et en externe à destination des étudiants des filières spécialisées (médecine, santé publique, psychologie). Un module de formation spécifique sera développé au sein de l'Ecole Nationale des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire.

2.2 Les services spécialisés de prise de charge des détenus sont renforcés et étendus sur le territoire national

Outre l'élaboration de programmes, la formation et la promotion des ressources humaines aptes à promouvoir le travail de réinsertion, le projet appuiera le fonctionnement et l'organisation des services et unités internes et externes de l'administration pénitentiaire en charge de la prise en charge des détenus. Il s'agit principalement des trois services suivants appelés à travailler de façon coordonnée :

1. **Le service d'évaluation et d'orientation (SEO) ;**
2. **Les services** spécialisés en charge de la **mise en œuvre**, du suivi et de l'évaluation des programmes **de traitement ;**
3. **Les services extérieurs.**

Les missions et rôles spécifiques de chacun de ces services; et en plus du cadre réglementaire qui les régissent seront expliqués aux directeurs et personnels des établissements pénitentiaires lors de séminaires nationaux et régionaux. Un manuel sur la prise en charge des détenus définira la mission propre à chaque service, ses objectifs, ses rôles et responsabilités propres.

L'ensemble des intervenants au processus de réinsertion seront associés pour que les orientations techniques soient comprises et suivies par les personnels de prison qui interagissent quotidiennement avec les détenus. Le personnel de prison sera amené à rendre compte de l'évolution constatée du détenu dans les relations qu'il entretient avec les autres et avec le personnel. Cet échange entre spécialistes sociaux (du SEO) et personnels surveillants n'est aujourd'hui pas assez développé ni formalisé. Il sera proposé dans les prérogatives des responsables de prison en tant qu'étape obligatoire du suivi de chaque détenu et proposé au programme de formation de l'Ecole Nationale des Fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire (l'ENFAP).

Une étude complémentaire précisera l'infrastructure et les moyens humains et techniques nécessaires en vue de déployer ces services à un maximum d'établissements nationaux. Un plan de déploiement de l'administration en découlera. Il identifiera les établissements prioritaires et les moyens nécessaires à mobiliser.

2.3 Implication accrue de la société civile dans le processus intra et post carcéral de réinsertion des détenus.

2.3.1 *Bilan et proposition d'un plan d'action de la société civile dans la réinsertion sociale des détenus*

Comme évoqué dans la première partie, la société civile est peu informée sur le milieu pénitentiaire et les modalités de collaboration existantes avec l'administration. Les associations actives dans le domaine se connaissent mal et n'échangent pas entre elles les meilleures pratiques.

Un séminaire national, à l'image du dernier organisé en novembre 2005, rassemblera les associations actives et intéressées à travailler avec les détenus et ex-détenus. Avec l'appui d'un consultant national, les associations feront le bilan sur les forces et faiblesses de l'intervention actuelle de la société civile dans le domaine de la réinsertion sociale des détenus.

Sur la base des échanges et de l'étude des meilleures initiatives internationales au travers de voyages d'études, un plan d'actions sera adopté et un groupe de suivi, composé de représentants de la SC et de la DGAPR sera désigné pour suivre la mise en œuvre des recommandations.

2.3.2 Renforcement des capacités des associations actives dans la réinsertion sociale

Des thématiques précises seront abordées en vue de renforcer les capacités existantes des associations à intervenir dans la réinsertion sociale des ex-détenus de même que de préparer les détenus à leur sortie :

1. Les relations institutionnelles et modalités de collaboration entre la société civile et les établissements pénitentiaires (au niveau national et local) seront précisées. Des exemples actuels seront présentés ;
2. La mise en réseau des associations fera l'objet de rencontres spécifiques et sa création, si adoptée, sera soutenue par le projet au travers de formations spécifiques (planification stratégique, gestion,...) ;
3. L'annuaire des associations nationales et régionales actives dans la réinsertion des détenus sera mis à jour et diffusé largement. Un guide sur la mission et l'action de la société civile dans la réinsertion sociale des détenus sera publié ;
4. Les associations actives dans l'emploi et le logement seront consultées pour répertorier les possibilités d'accueil et d'orientation des ex-détenus. Leur collaboration sera renforcée avec les services extérieurs de l'administration pénitentiaire au travers de rencontres régionales. Notons que l'emploi et le logement ont été mentionnés comme les deux problèmes majeurs auxquels font face les ex-détenus à leur sortie de prison, notamment les femmes ;
5. Une étude portera sur les dispositifs existants pour l'accompagnement des femmes, l'opportunité de créer un centre d'accueil spécialisé pour femmes ex-détenus ou appuyer les centres existants. Les résultats de l'étude seront discutés et un plan d'actions sera proposé en coordination avec les services de réinsertion des établissements pénitentiaires, les services extérieurs, la société civile et les autres secteurs de l'Etat ;
6. Les centres d'accueil et d'accompagnement des mineurs, établis par le Scouts, seront appuyés à la suite d'une évaluation des besoins.

2.4 Echanges Sud-Sud des meilleures pratiques suivies dans le cadre des réformes nationales mises en œuvre dans le domaine pénitentiaire.

Les réalisations menées en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement et les réformes récentes menées par l'Algérie en matière pénitentiaire feront l'objet d'échanges d'expériences internationaux. La Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion déploiera tous les efforts nécessaires en collaboration avec le Système des Nations Unies pour présenter les fruits et leçons tirées de son expérience, de même elle est entièrement disposée pour recevoir en Algérie des délégations pour s'enquérir des différentes expériences engagées à ce jour, comme elle peut aussi fournir toute l'aide voulue en matière d'élaboration des textes, organisation des services ainsi que l'envoi des experts Algériens vers les pays parrainés par le PNUD. Une note méthodologique, abordant les thèmes qui pourraient être présentés à ce titre, est annexée au présent document.

3 RESULTATS ET RESSOURCES

Produits attendus	Cibles	Activités	Parties responsables	Ressources nécessaires	Coût ²¹
Produit 1 : Des programmes de traitement individuel des détenus sont élaborés et le personnel concerné est formé sur leur mise en œuvre Indicateurs : # de programmes de traitement opérationnels # personnes aptes à dispenser un programme de traitement # établissements disposant de programmes de traitement # détenus ayant bénéficié de programmes de traitement # détenus ayant bénéficié de formations thématiques	2015 : 6 2014 : 28 2015 : 46 2014 : 13 2015 : 23 2014 : 1560 2015 : 2760 2014 : 1500 2015 : 2700	1.1 Etude et synthèse des modèles et programmes de traitement internationaux de référence	PNUD	- Consultant International : 2 mois - Transport - Frais de mission	32.000 2.400 8.000
		1.2 Analyse des besoins - Elaboration des spécifications requises des programmes de traitement adaptés au contexte algérien - Atelier d'évaluation et partage des leçons tirées de l'expérience menée depuis 2005 à l'UR d'El Harrach - en lien avec les travaux de l'UAP - Union européenne - Etude sur les profils criminologiques de la population carcérale algérienne et les besoins prioritaires identifiés - 3 Ateliers sur les difficultés vécues en phases intra et post carcérales par les groupes vulnérables et identification de leurs besoins - Identification des instituts, organismes et associations spécialisés, nationaux et internationaux, appelés à élaborer des programmes de traitement spécialisés adaptés aux besoins identifiés - Elaboration des cahiers de charges pour des programmes de traitement et de formation, prenant en compte les besoins identifiés - Atelier de restitution et de validation du cahier des charges - Lancement d'un appel d'offres ouvert international	DGAPR	- Consultant National : 4 mois - Atelier sur l'expérience d'El Harrach : 2 jours pour 20 participants - 3 Ateliers sur les groupes vulnérables : 3 x 2 jours pour 3x 20 participants	13.900 2.800 8.300
				- Atelier de validation cahier des charges: 1 jour, 20 participants	1.500

²¹ Voir hypothèses retenues en fin de tableau

		<p>1.3 Réponse aux besoins – acquisition des programmes, formation et mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection et acquisition des programmes de traitement - Elaboration de programmes de formation et de sensibilisation spécifiques à l'égard des groupes vulnérables - Elaboration d'un plan de formation sur les programmes sélectionnés - Ateliers de formation des formateurs - Voyage d'études des formateurs - Ateliers de formation du personnel identifié pour dispenser les programmes 	<p>PNUD DGAPR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Consultant/ formateur national 6 mois - Acquisition des programmes - 4 ateliers de formations des formateurs : 4 x 5 pers. sur 3 jours - 4 Voyages d'études pour 4x6 formateurs - 4 ateliers de formation par région pour 4x25 personnels sur 3 jours 	<p>20.800 200.000 17.800 84.000 23.000</p>
	<p>1.4 Promotion des vocations pour la prise en charge des détenus en milieu carcéral</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier national de présentation des carrières et métiers relatifs à la prise en charge des détenus - Elaboration/Mise à jour des modules de formation spécifiques au niveau des écoles de formation de la DGAPR - Ateliers de présentation du travail de prise en charge individuelle du détenu aux instituts de formation - Journées 'portes ouvertes' aux étudiants et enseignants dans les filières de médecine, santé publique et psychologie 	<p>DGAPR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 mois d'un Consultant National - Atelier national pour les personnels DGAPR : 150 pers. sur 3 jours - 2 ateliers pour instituts de formation : 2x100 participants sur 2x1 jour (droit de l'homme ; dignité) 	<p>10.400 18.700 5.800</p>	
Sous-Total Produit 1					449.400

<p>Produit 2 : Les services spécialisés de prise en charge des détenus sont renforcés et étendus sur le territoire national</p> <p>Indicateurs :</p> <p># des services spécialisés d'évaluation et d'orientation</p> <p># personnels affectés aux services spécialisés d'évaluation et d'orientation</p>	<p>2014 : 13 2015 : 23</p> <p>2014 : 78 2015 : 138</p>	<p>2.1 Communication et diffusion de la stratégie de prise en charge des détenus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan de déploiement des services spécialisés de réinsertion sur le territoire national - Elaboration d'un manuel sur l'organisation du processus de réinsertion et les rôles et responsabilités des parties - Séminaires régionaux des directeurs de prisons et cadres impliqués dans le processus <p>2.2 Appui au déploiement des services spécialisés d'évaluation et d'orientation (SEO)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et publication du document d'organisation et de fonctionnement du SEO - Séminaires régionaux regroupant les personnels des SEO - Appui logistique aux Services <p>2.3 Appui au déploiement des services de prise en charge des détenus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication de documents sur les programmes de traitement - Séminaires régionaux regroupant les personnels des SEO - Appui logistique à la mise en œuvre des programmes de traitement sur le territoire national <p>2.4 Appui aux Services Extérieurs (SE) de réinsertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et publication du document d'organisation et de fonctionnement des SE - Séminaires régionaux - Appui logistique 	<p>DGAPR</p> <p>PNUD DGAPR</p> <p>PNUD DGAPR</p> <p>PNUD DGAPR</p>	<p>- 6 mois d'un Consultant National</p> <p>- 4 séminaires régionaux : 4x 1 jour pour 4 x 25 participants</p> <p>- 4 séminaires régionaux : 4x 1 jour pour 4 x 25 participants</p> <p>- Programmes spécifiques</p> <p>- 4 séminaires régionaux : 4x 1 jour pour 4 x 25 participants</p> <p>- Programmes spécifiques</p> <p>- 4 séminaires régionaux : 4x 1 jour pour 4 x 25 participants</p> <p>- Programmes spécifiques</p>	<p>20.800</p> <p>18.900</p> <p>18.900</p> <p>75.000</p> <p>18.900</p> <p>75.000</p> <p>18.900</p> <p>75.000</p> <p>321.400</p>
<p>Sous-Total Produit 2</p>					

<p>Produit 3 : La société civile dans son rôle d'appui à la réinsertion sociale est renforcée</p> <p>Indicateurs : # associations impliquées dans la réinsertion sociale</p>	2014 : 120 2015 : 160	<p>3.1 Etat des lieux et proposition d'un plan d'action de la société civile dans la réinsertion sociale des détenus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séminaire national d'échanges d'expériences et de propositions des associations de la société civile, désignation d'un comité de suivi - Analyse des forces et faiblesses de l'intervention de la SC dans le domaine - Etude des meilleures pratiques internationales - Elaboration et proposition d'un plan d'actions 	<ul style="list-style-type: none"> - 6 mois d'un Consultant National - Séminaire national : 2 jours, 200 participants avec 3 invités étrangers - 3 séminaires régionaux de rencontres OSC-DGAPR: 3x 2 jours pour 3x 30 participants - 4 voyages d'étude pour 4x6 participants 	20.800 28.400 11.000 64.800
<p># associations parties d'un réseau actif dans la réinsertion sociale</p> <p># détenus et ex détenus ayant bénéficié de l'appui de la société civile</p>	2014 : 8 2015 : 16 2014 : 2000 2015 : 2900	<p>3.2 Renforcement des capacités des associations actives dans la réinsertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier d'échange DGAPR-OSC sur les modalités de collaboration - Formations de renforcement des capacités des associations - Mise à jour et publication du Guide sur l'action de la SC en milieu carcéral - Mise à jour de l'annuaire national des associations actives dans la réinsertion - Journées d'études OSC et Services extérieurs sur l'accueil et l'hébergement des ex détenus - Etude de faisabilité pour la création d'un centre de référence d'accueil pour les femmes ex détenues - Appui au renforcement et à l'extension des centres des Scouts des mineurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Journées d'études collaboration SC-DGAPR : 2 jours pour 100 participants - 3 Ateliers de formations spécifiques : 3x3 journées pour 3x 30 participants - Frais d'édition et de publication - Journées d'étude accueil post carcéral: 2 jours pour 100 participants 	13.700 16.000 10.000 13.700
<p>Sous-Total Produit 3</p>		<p>3.3 Bilan des actions menées et plan de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Séminaire national : 2 jours, 200 participants 	9.400 187.800

<p>Produit 4 : Des échanges Sud Sud permettent la diffusion des meilleures pratiques éprouvées à l'échelle internationale dans le domaine de la réinsertion</p>		<p>4.1 Des initiatives innovatrices sont identifiées au niveau international</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séminaire international sur les meilleures pratiques régionales de prise en charge et de réinsertion des détenus - Voyage d'étude pour exposer les progrès réalisés en Algérie et entretenir des contacts rapprochés avec deux pays prioritaires 	<p>PNUD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Séminaire international à Alger : 1 journée pour 120 participants - Voyages d'échanges : 4 rencontres pour 4x6 participants 	<p>19.600 64.800</p>
<p>Sous-Total Produit 4</p>					<p>84.400</p>
<p>5 Gestion du projet (sur 24 mois)</p>		<p>5.1 Coordination et mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un/une coordonnateur/trice - Recrutement d'un/une assistant/e - Frais de fonctionnement de l'UGP <p>5.2 Achats, recrutements, finance</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40% Assistant aux Finances PNUD - 40% Assistant aux Achats PNUD <p>5.4 Suivi, évaluation, audit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de programme national PNUD - Evaluations externes à mi et fin de parcours - Audit <p>5.3 Communication et plaidoyer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication du projet - Mise en œuvre du plan de communication 	<p>PNUD PNUD PNUD PNUD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Salaire coordonnateur/trice - Salaire assistant/te - Frais de fonctionnement - Salaire - Salaire - Salaire - Mission évaluation externe - Honoraires cabinet d'audit national - Consultant national - Media et société de communication 	<p>53.500 23.800 12.000 21.600 21.600 94.000 20.000 10.000 1.800 30.000</p>
<p>Sous-Total Gestion</p>					<p>288.300</p>
<p>TOTAL COUTS DIRECTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part du Gouvernement - Part du PNUD - Part fond 11888 					<p>1.331.300 597.050 597.050 137.200</p>
<p>GMS (General Mngmt Fees)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3% sur Part du Gouvernement 					<p>17.912</p>
<p>TOTAL GENERAL</p>					<p>1.349.212</p>

/POTHESES RETENUES POUR L'ESTIMATION FINANCIERE :

- Consultant international : 800 \$/ jour ; Consultant national : 280.000 DZD/ mois
- Organisation d'ateliers sur Alger : location salle sur Alger 50.000 DZD ou 150.000 DZD/jour en fonction de l'ampleur ; café et déjeuner 3000 DZD/participant ; transport des participants le cas échéant 50.000 DZD/jour ; supports communication 3000 USD
- Organisation d'ateliers régionaux : location salle 30.000 DZD ; café et déjeuner 2000 DZD/participant ; transport formateur 300USD plus per diem 300 USD ; transport des participants le cas échéant 20.000 DZD/jour ; supports communication 1000 USD
- Voyages d'étude : 1500 \$ de transport et 400 \$ per diem/ personne
- Frais de fonctionnement de l'unité de projet : 500 \$/mois
- Frais d'honoraires pour audit et évaluation : 10.000 \$ par audit/évaluation
- Salaire mensuel du/de la Coordonnateur/trice : 180.000 DZD
- Salaire mensuel de/de l'Assistant(e) de projet : 80.000 DZD
- Une unité d'appui sera mise en place pour assurer les services d'appui en matière de recrutement, achats et finance.

4 PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (2014)

PRODUITS ESCOMPTES	ACTIVITES PLANIFIEES	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PREVU	
		T1	T2	T3	T4		Source de Financement	Code Budgétaire et Description
Produit 1 Des programmes de traitement individuel des détenus sont élaborés et le personnel concerné est formé sur leur mise en œuvre	1.1 Etude modèles internationaux Recrutement consultant international 2 mois	X				PNUD/ DGAPR	GVMT / PNUD	71200 Consultant International 42 400
	1.2 Elaboration spécifications pour appel d'offre Recrutement consultant national (4 mois) Atelier retour d'expérience El Harrach/ 2 jours - 20 participants 3 Ateliers groupes vulnérables/ 2 jours - 20 participants Atelier de validation cahier de charges - 1 jour, 20 pers	X	X			DGAPR	GVMT / PNUD	71300 Consultant national Hospitality/ 72700 Catering Hospitality/ 72700 Catering Hospitality/ 72700 Catering Hospitality/ 72700 Catering Hospitality/ 13.900 2.800 8.300 1.500
Produit 3 3.1 Bilan et plan d'actions	1.3 Acquisition, formation et mise en œuvre Acquisition des programmes			X				71400 Contract services 200.000
	Consultant/ formateur national sur 3 mois				X			71300 Consultant national 10.400
	Ateliers formation des formateurs: 2 ateliers régionaux pour 4x5 pers. sur 3 jours							72700 Hospitality/ Catering 9.000
	Voyage d'études: 2 voyages pour 6 participants/ voyage Ateliers formation des personnels: 2 ateliers régionaux pour 4x25 pers. sur 3 jours			X	X			71600 Travel 42.000 72700 Hospitality/ Catering 11.600
	3.1 Bilan et plan d'actions					DGAPR	GVMT / PNUD	

La société civile dans son rôle d'appui à la réinsertion sociale est renforcée	Recrutement 6 mois consultant national							71300 Consultant national	20.800
	Séminaire national OSC-DGAPR 'bilan et plan d'actions': 2 jours, 200 participants, 3 invités étrangers							72700 Hospitality/ Catering	28.400
	Séminaires régionaux de rencontres SC - DGAPR: 3 x 2 jours, 30 participants							72700 Hospitality/ Catering	11.000
	Voyage d'études: 1 voyage pour 6 participants							71600 Travel	32.400
	3.2 Renforcement des capacités								
Journée d'étude 'collaboration DGAPR - OSC': national, 2 jours, 100 participants		X					72700 Hospitality/ Catering	13.700	
Ateliers régionaux de formation: 3 x 3 j., 3x30 participants		X					72700 Hospitality/ Catering	16.000	
Edition et Publication de guides		X					Publication	10.000	
Journée d'étude 'accueil et hébergement pour ex-détenus': national, 2 jours, 100 participants		X					72700 Hospitality/ Catering	13.700	
Produit 4 Des échanges Sud Sud permettent la diffusion des meilleurs pratiques éprouvées à l'échelle internationale dans le domaine de la réinsertion	Voyage d'études: 2 voyages pour 6 participants							GVMT / PNUD	32.400
Produit 5 Gestion du projet	Recrutement Coordinateur/trice							GVMT/PNUD	26.800
	Recrutement Assistant/e			x				71400 Contract services – Ind.	11.900
	Frais de fonctionnement UGP							72500 Supplies	6.000
	Communication et plaidoyer							71400 Contract services – Ind.	31.800
								PNUD (11888)	

	40% Assistant aux Finances PNUD 40% Assistant aux Achats PNUD Chargé de programme national PNUD			Salaires Salaires Salaires	10.800 10.800 47.000
				TOTAL PNUD	298.400
				TOTAL 11888	68.600
				TOTAL GVMT	298.400
				3% FRAIS DE GESTION - GVMT	8.952
TOTAL USD					674.352

5 ARRANGEMENTS DE GESTION

La gestion du projet s'effectuera selon les règles et procédures applicables à l'exécution nationale comme le stipule l'accord de base signé le 20 juillet 1977 entre le PNUD et la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Des différentes modalités d'exécution, et conformément à la Résolution 47/199 de l'Assemblée Générale qui a réitéré que l'exécution nationale devait être la norme pour les programmes et les projets financés par le système des Nations Unies, en prenant en compte les besoins et les capacités des pays bénéficiaires, les procédures de mise en œuvre nationale NIM (National Implementation) seront suivies et appliquées.

Le NIM est considéré comme la norme puisqu'il est censé contribuer effectivement à :

- Une plus grande autonomie nationale grâce à une utilisation efficace et un renforcement des capacités de gestion, et à une expertise technique des institutions nationales et des individus grâce à un apprentissage en situation.
- Un meilleur développement durable des programmes et des projets de développement en augmentant l'appropriation nationale et l'engagement pour les activités de développement.
- La réduction de la charge de travail et l'intégration dans des programmes nationaux grâce à une plus grande utilisation des systèmes et procédures nationaux appropriés.

5.1 Gestion financière du projet

5.1.1 Modalités de financement

Entre les différentes modalités de transfert d'espèces permettant de gérer les finances dans le cadre du NIM, les suivantes seront d'application dans le cadre de ce projet :

- *Réalisation d'agence directe* selon laquelle le bureau de pays fournira les services d'assistance sur la demande de la DGAPR pour des activités dans le cadre du Document de programme et conformément aux réglementations, règles et procédures du PNUD. Cet arrangement fera l'objet d'une lettre d'accord type entre le PNUD et le partenaire de mise en œuvre (cf Annexe) qui détaillera les services d'appui à fournir par le bureau du PNUD et sera annexée, une fois signée, au présent document de projet. En tout cas de figure, la DGAPR possédera un contrôle total sur le programme et donc sur les dépenses.

Le PNUD procédera au paiement des fournisseurs/consultants sur la base de demandes de paiement direct (modèle en Annexe 5) que le Directeur National du Projet préparera et se chargera de transmettre au PNUD après leur signature.

5.1.2 Équipement pour le projet

Tous les équipements, fournitures ou autres biens financés ou fournis par le PNUD appartiennent au PNUD tant, et à moins, que la propriété de ces derniers ne soit officiellement transférée au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.

Les questions relatives au transfert de la propriété par le PNUD sont déterminées conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.

Les biens non consommables qui doivent être inclus dans les inventaires de projets (modèle en Annexe), sont des biens dont la valeur est égale ou supérieure à 1 000 USD (par ex. : ordinateurs fixes ou portables, machinerie lourde comme des générateurs, des équipements pour un projet, des imprimantes, des photocopieuses, des bureaux, des tables de conférence, etc...).

5.1.3 Formation

Le PNUD s'engage à fournir la formation, au besoin, en matière de gestion financière et utilisation du système de gestion ATLAS du PNUD au Directeur National du Projet et aux autres membres de l'unité de gestion du projet.

5.2 Audit

Le projet devra être vérifié par un audit indépendant et externe au moins une fois lors de la vie du projet et chaque année que le PNUD considère appropriée en fonction du niveau de livraison ou des difficultés rencontrées au cours de l'année.

5.3 Les fonds du projet

- La contribution numéraire du bureau du PNUD pour le projet s'élève à 597.050 USD ;
- La contribution numéraire du Gouvernement algérien pour le projet est de 617.962 USD comprenant les frais de gestion du PNUD arrêtés à 3%²² et tous les coûts directs des Services d'appui à la mise en œuvre (ISS), fournis par le PNUD et/ou une entité/ partenaire de mise en œuvre, à condition que de tels services soient nécessaires et soient directement traçables à la mise en œuvre du projet. Ces services seront déterminés et feront l'objet d'une lettre d'accord entre le gouvernement et le PNUD (voir annexe)
- Si une enveloppe supplémentaire est mobilisée les frais de gestion seront arrêtés à 7 %.
- Le Gouvernement algérien et le PNUD ont convenu de contribuer conjointement à partir du fonds 11888 exclusivement dédié à couvrir les dépenses liées à la gestion du projet (40% du salaire Assistant aux Finances PNUD, 40% du salaire Assistant aux Achats PNUD, Salaire chargé de programme national PNUD) (cf point 3, section 5.2 et 5.4 et Produit 5 du point 4)

Le Gouvernement versera la contribution définie ci-dessus au PNUD conformément à l'échéancier ci-dessous :

- 31.03.2014 : la quote-part du gouvernement relative au plan de travail annuel 2014 (cf point 4)
- 31.03.2015 : sera définie par le plan de travail 2015.

²²Cf. Décision 2004/30 du Comité Exécutif du PNUD ;

Laquelle sera déposée aux comptes et adresses bancaires ci-dessous :

Currency	USD
Bank	Bank of America
Address	730 15 th Street, N.W. 7 th Floor Washington DC United States of America
Account	UNDP Representative in Algeria (USD) Account
Account Number	3752218082
SWIFT Code	BOFAUS3N
ABA Number	111000012

Pour la partie versée en dollars américains :

Pour la partie versée en dinars algériens :

Bank	Banque Nationale d'Algérie
Address	Agence Principale Didouche Mourad 45/47 rue Didouche Mourad, Alger
Compte en Dinars	n° 001.00.601.0200.002.478/54
SWIFT Code	BNALDZALXXXX

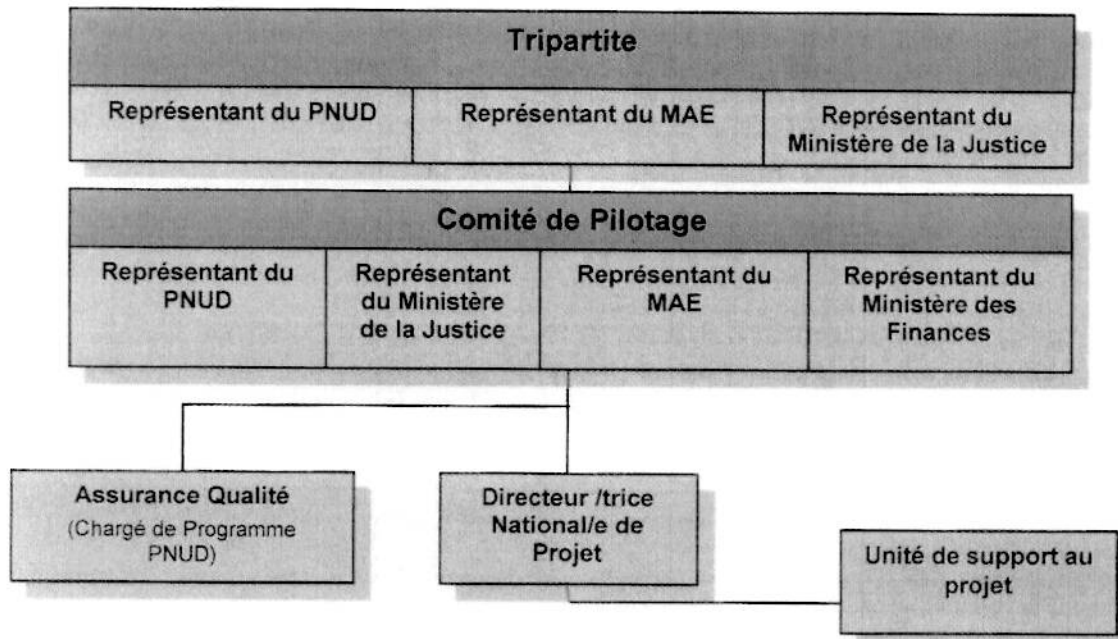
L'échéancier des paiements ci-dessus, tient compte du fait que les paiements doivent être effectués avant l'exécution ou la mise en œuvre des activités envisagées. Il peut être modifié pour s'adapter à l'avancement de l'exécution du programme/projet.

Le PNUD accepte et administre la contribution conformément à ses propres règles, règlements et directives.

Tous les comptes et états financiers doivent être libellés en dollars des États-Unis d'Amérique.

5.4 Structure organisationnelle du projet

La gestion du projet inclut deux niveaux de concertation et de décision, à savoir : la réunion Tripartite et le Comité de Pilotage. De même, il comprend un niveau de gestion, exécution et suivi quotidiens avec le Directeur National de Projet à la tête et appuyé par une unité de support et une unité d'assurance de qualité:



5.4.1 Réunion tripartite

Une réunion tripartite co-présidée par un représentant du Ministère des Affaires Etrangères et le Représentant résident du PNUD ou son délégué, et à laquelle prendra part également un représentant du Ministère de la Justice de rang supérieur et autre que le DNP et que le membre du Comité de Pilotage, sera organisée au moins une fois par an ou en tant que de besoin.

Cette réunion permettra aux membres qui y participent de prendre connaissance de l'état d'avancement du projet, d'en apprécier les résultats et l'impact, de convenir des mesures rectificatives éventuelles à apporter à l'orientation générale et stratégique du projet en les alignant aux priorités nationales pour en accroître l'efficacité et l'efficacé.

5.4.2 Comité de pilotage (CP)

Le CP se réunira au moins deux fois par an ou en tant que de besoin.

Le CP regroupera :

- Un représentant du Ministère de la Justice autre que le DNP, en qualité de co-président.
- Le Représentant Résident du PNUD ou son délégué, en qualité de co-président.
- Un représentant du Ministère des Affaires Etrangères.
- Un représentant du Ministère des Finances.

Le CP aura pour missions:

- D'approuver le plan de travail annuel ainsi que les rapports établis par le Comité technique et gestion.
- De contrôler l'avancement des activités arrêtées.